

MAIRIE DE CHAUSSENANS
Procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Roger BRUN ; Nicolas CATTIN ; Bruno BRIEZ ; Vincent GOUNON ; Chloé DE SOUSA ; Séverine MIDOL ; Laure MOULUN ; Dominique MONNIER ; Isabelle LELIARD

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

Ouverture de la séance à 19h30

Accueil des nouveaux élus par Roger BRUN, doyen du conseil municipal

I. Procès-verbal du conseil municipal du 27/02/2026

Roger BRUN demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 27/02/2026 est signé par Roger BRUN, doyen du conseil municipal, et la secrétaire de séance, Isabelle LELIARD.

II. Election du maire

Candidat : Laurent MASSON

Président du bureau : Roger BRUN

Assesseurs : Chloé DE SOUSA, Séverine MIDOL

Résultat du vote : Laurent MASSON est élu maire à l'unanimité

III. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal a opté pour deux adjoints

IV. Elections des adjoints

La parité est obligatoire. De ce fait, les adjoints doivent être un homme et une femme, peu importe l'ordre entre le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint.

Candidats : Catherine GAUBERT, Nicolas CATTIN ; Roger BRUN ; Dominique MONNIER

3 listes sont soumises au vote :

- 1^{ère} liste : 1^{er} adjoint Catherine GAUBERT ; 2^{ème} adjoint : Nicolas CATTIN
- 2^{ème} liste : 1^{er} adjoint Catherine GAUBERT ; 2^{ème} adjoint : Roger BRUN ;
- 3^{ème} liste : 1^{ère} adjoint Catherine GAUBERT ; 2^{ème} adjoint : Dominique MONNIER

Président du bureau : Laurent MASSON

Assesseurs : Chloé DE SOUSA, Séverine MIDOL

Résultats des votes :

1 bulletin nul

1^{ère} liste avec 8 voix élue

2^{ème} liste : 0 voix

3^{ème} liste : 2 voix

Sont élus à la majorité Catherine GAUBERT, 1^{ère} adjointe et Nicolas CATTIN, 2^{ème} adjoint.



V. Lecture de la charte de l' élu local

Laurent MASSON a fait lecture de la charte de l' élu local

VI. Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Normalement, il n'y a pas de délibération pour l'indemnité du Maire car elle est attribuée d'office au maximum, selon le cadre légal. Cependant, Laurent MASSON demande un vote car il ne souhaite pas bénéficier de l'indemnité maximale.

Le plafond indemnitaire est exprimé en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP) qui s'élève à 4110.52€ brut mensuel.

Pour les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 500 :

- Taux pour les maires : 28.1%
- Taux maximal pour les adjoints : 10.89%

La subvention de l'Etat s'élève à 6000€ par an.

Propositions :

- Maire : 21% soit 863.21€ brut mensuel
- 1^{er} et 2^{ème} Adjoints : 4% soit 164.42 brut mensuel

Vote validant les propositions ci-dessus : pour à l'unanimité

VII. Désignation des élus chargés de la gestion des locations de la salle des fêtes

Candidates : Chloé DE SOUSA ; Séverine MIDOL

Vote : pour à l'unanimité

Vincent GOUNON propose d'aider en plus, si besoin.

Concernant la salle des fêtes, il faudrait faire le point sur la vaisselle et les extincteurs. Un ménage global est à prévoir, lorsqu'il fera beau. Plusieurs personnes sont nécessaires pour ce nettoyage à fond.

VIII. Points divers

Commissions :

Le Maire est automatiquement titulaire au conseil communautaire. Le suppléant est automatiquement le 1^{er} adjoint.

Lors du prochain conseil, il faudra choisir des élus :

- pour des commissions : forêt ; voirie ; eau ; patrimoine ; finances ; cimetière ; fleurissement
- en tant que délégués :
 - SITCOM : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Centre Est ;
 - Eolien :
 - comité stratégique éolien – précédente mandature : titulaire : Catherine GAUBERT ; suppléant : Dominique MONNIER
 - groupe intercommunal
 - diverses commissions de la communauté de communes. Cependant, la commune n'est pas obligée d'avoir un représentant pour chaque commission



Compteur d'eau :

Dominique MONNIER et Alexis GUIDET prévoient d'enrober leur cour. Il serait intéressant d'intervenir maintenant pour la mise au norme du compteur d'eau en limite de propriété, avant l'enrobage. Cela coûtera moins cher à la commune que d'intervenir une fois l'enrobé en place car il faudra alors financer la découpe de l'enrobé et sa réfection.

Patrimoine :

Le tour du patrimoine de la commune sera proposé aux conseillers municipaux. Cela permettra d'avoir une idée des travaux à prévoir, en sachant que le réservoir du château d'eau est à refaire et que la façade d'entrée de la chapelle voit son crépi tomber.

Clôture de la séance à 21h10

